



Bulletin de vigie de la COVID-19

Avril 2022

Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)

Faits saillants des données du mois de mars 2022

- ↳ Le taux de participation est de 57 %. Plus précisément, il est de 47 % pour les centres de la petite enfance, 51 % pour les garderies privées subventionnées, et de 60 % pour les garderies privées non subventionnées.
- ↳ Six des 17 régions administratives du Québec ont des taux de participation de plus de 50 % et quatre ont plus de 60 %, soit les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de Montréal et des Laurentides.
- ↳ La tendance de l'absentéisme pour un syndrome d'allure grippale ou compatible avec la COVID-19 chez les enfants et les employés montre une augmentation substantielle pour le mois de mars.

C'est le printemps !



Qui dit printemps, dit beau temps ! Les journées s'allongent et la température s'améliore. Profitez-en pour passer des bons moments avec vos cocos. En revanche, il est essentiel de demeurer prudent. Les cas de COVID-19 augmentent dans la communauté. Ainsi, il est important de continuer à appliquer les mesures de prévention. Ensemble, continuons de nous protéger!



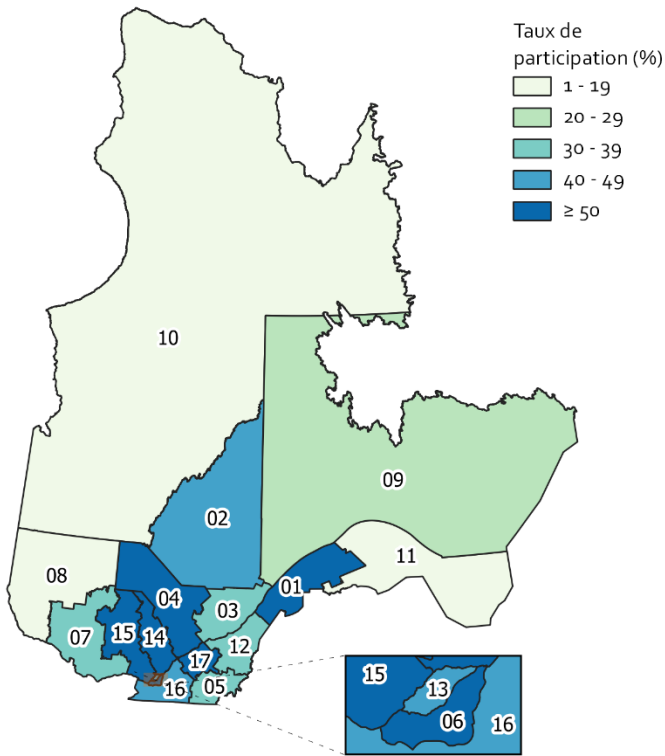
Rappel

Ce bulletin de vigie de la COVID-19 dans les SGEE du Québec s'adresse aux responsables des services de garde et à leurs associations. Il a pour objectif de présenter :

- ▶ Les données sur les taux d'absentéisme chez les enfants et employés des SGEE en installation sélectionnés;
- ▶ Les tendances à long terme de l'absentéisme.

Ces données proviennent du sondage hebdomadaire de la vigie nationale en lien avec la maladie à coronavirus 2019 et autres infections respiratoires auquel les responsables des CPE, des garderies privées subventionnées et non subventionnées sont invités à participer. La vigie est gérée en partenariat par le ministère de la Famille (MFA), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Taux participation des services sélectionnés, par région administrative – Mars 2022

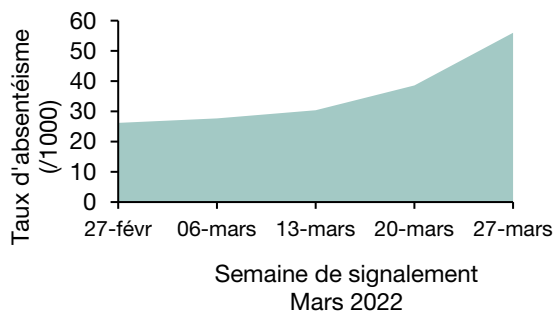


Région administrative	Participation (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	71
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	49
03 - Capitale-Nationale	34
04 - Mauricie	75
05 - Estrie	38
06 - Montréal	64
07 - Outaouais	39
08 - Abitibi-Témiscamingue	13
09 - Côte-Nord	20
10 - Nord-du-Québec	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12 - Chaudière-Appalaches	33
13 - Laval	48
14 - Lanaudière	57
15 - Laurentides	75
16 - Montérégie	48
17 - Centre-du-Québec	54

L'absentéisme à l'échelle du Québec

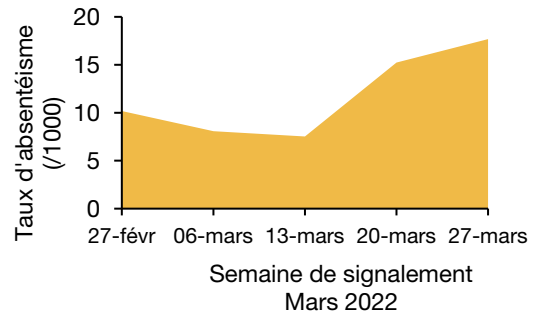
Chez les enfants

Figure 1 Taux d'absentéisme hebdomadaire des enfants pour un syndrome d'allure grippale ou compatible à la COVID-19 par semaine de signalement



Chez les employés

Figure 2 Taux d'absentéisme hebdomadaire des employés pour un syndrome d'allure grippale ou compatible à la COVID-19 par semaine de signalement

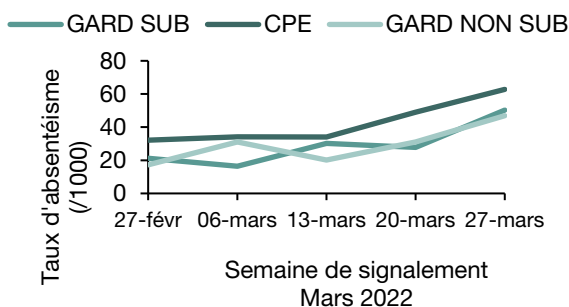


Le taux d'absentéisme chez les enfants (bleu) ainsi que chez les employés (jaune) connaît une hausse considérable pour le mois de mars 2022. Cette hausse de l'absentéisme suit la montée des cas de COVID-19 dans la communauté. Les employés des SGEE incluent les éducateurs et éducatrices ainsi que les aides-éducateurs et aides-éducatrices. Ce groupe inclut aussi tout autre employé d'un service de garde en contact avec les enfants.

L'absentéisme selon le type de service

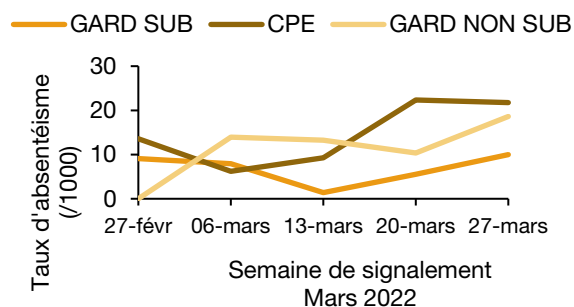
Chez les enfants

Figure 3 Taux d'absentéisme hebdomadaire des enfants pour un syndrome d'allure grippale ou compatible à la COVID-19 selon le type de service de garde* par semaine de signalement



Chez les employés

Figure 4 Taux d'absentéisme hebdomadaire des employés pour un syndrome d'allure grippale ou compatible à la COVID-19 selon le type de service de garde* par semaine de signalement

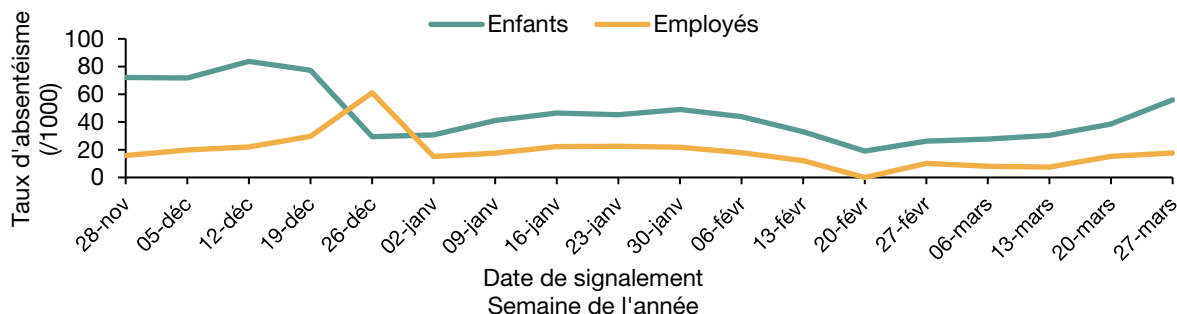


* CPE = Centre de la petite enfance; GARD SUB = garderie privée subventionnée; GARD NON SUB = garderie privée non subventionnée.

Chez les enfants, la croissance du taux d'absentéisme est observée dans les garderies privées subventionnées et non subventionnées ainsi que dans les CPE. Chez les employés, la hausse du taux est également similaire pour les trois types de service.

Tendances long-terme

Figure 5 Taux d'absentéisme hebdomadaire des enfants et des employés des services de garde du Québec pour un syndrome compatible avec la COVID-19 par semaine de signalement, 28 novembre 2021 à la semaine du 27 mars 2022



Chez les enfants, suite à une légère augmentation de l'absentéisme entre le début et la mi-décembre, celui-ci connaît une baisse importante durant la période des Fêtes, avec une légère hausse pour le mois de janvier. Cette diminution pourrait être liée, entre autres, à un ralentissement de la fréquentation des services de garde. Chez les employés, le taux d'absentéisme semble relativement stable avec cependant un pic à la fin du mois de décembre qui semble correspondre à l'augmentation des nouveaux cas de COVID-19 dans la population durant cette période attribuée au variant Omicron. La distribution et l'utilisation des tests rapides dans les services de garde pourraient avoir influencé le taux d'absentéisme tant chez les enfants que chez les adultes. Le mois de février présente une diminution considérable du taux d'absentéisme chez les adultes et les enfants, alors que le ralentissement de la dernière semaine est lié à un problème technique du sondage de vigie. Une hausse importante est observée pour le mois de mars. Cette recrudescence suit celle des cas de COVID-19 dans la communauté.

Limites

Le taux de participation au sondage de vigie peut être très variable dans le temps et selon la région administrative. Nous pouvons constater que certaines régions ont un taux de participation plus élevé que d'autres. Ainsi, les données présentées dans ce bulletin ne sont pas représentatives de tous les SGEE en installation de la province.

Le nouveau système de surveillance est basé sur des symptômes pouvant s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais aussi à d'autres infections respiratoires (p. ex. : la grippe).

Du fait que les responsables de SGEE connaissent la région administrative dans laquelle leur service est situé, les données du bulletin sont présentées selon la région administrative et non sociosanitaire. Finalement, les fins de semaine ont été exclues des analyses, car seulement un très petit nombre de services de garde sont ouverts les fins de semaine.

Il faut se souvenir que les données qui se trouvent dans ce bulletin proviennent d'un échantillon de SGEE en installations sélectionné. L'échantillon qui constitue ce groupe n'a pas été sélectionné de manière aléatoire. Les services de garde ciblés déclarent l'absentéisme dans leurs installations sur une base volontaire et ne sont pas nécessairement représentatifs des territoires sélectionnés. Ces données doivent être interprétées avec précaution.

Bulletin de vigie COVID-19 – Avril 2022



RÉDACTION

Juliana Ayres Hutter
Mireille Barakat
Marjolaine Dubé
Julio Soto
Matthieu Tandonnet
Institut national de santé publique du Québec

COLLABORATION

Yolande Cloutier
Ministère de la Famille

Annick Des Cormiers
Ronaldo Lauriano Cândido
Ministère de la Santé et des Services sociaux

MISE EN PAGE

Linda Cléroux
Institut national de santé publique du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2022)

**Institut national
de santé publique**

Québec 